



Direction des Finances,  
Ressources et Moyens  
*Cellule Achats Publics et Moyens*

Tél. : 03.20.66.58.14  
Fax : 03.20.66.58.37

**DEC 2025/CP/29**

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 13/12/2024 ayant pour objet les travaux de restauration des intérieurs et du clos-couvert de l'église Sainte-Corneille,

Vu l'analyse des offres présentée en commission des procédures adaptées réunie le 19/02/2025,

Considérant que les autres lots ont été attribués lors de la précédente consultation,

Considérant que les sociétés suivantes ont remis les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation : CREATION BOIS CONCEPT, ATELIERS DARDE,

**DECIDE**

Article 1 : De conclure les marchés suivants :

Numéro de marché	Intitulé	Société titulaire	Montant du marché en HT
2024-120	Lot n°6 : Menuiseries extérieures et intérieures bois	CREATION BOIS CONCEPT	65 901.63 € HT
2024-121	Lot n°12 : Restauration des confessionnaux et lambris	ATELIERS DARDE	214 461.72 € HT (PSE incluse)

Les marchés sont conclus à compter de l'ordre de service de démarrage.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité,
- Trésorier pour information,
- Maire et aux services concernés pour application.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Député-Maire, Hôtel de Ville - B.P. 30 001 - 59510 HEM



Standard Mairie : 03 20 66 58 00 - Fax : 03 20 66 58 10 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr)

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Géronval Saint-Maurice CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à HEM, le 28/02/2025



Pascal NYS

Maire-adjoint délégué aux ressources humaines, à la commande publique et aux affaires juridiques